

Conseil du Centre

86^e session, octobre 2022

CC 86/7/a

POUR INFORMATION

SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Comité de la formation syndicale

I. Plan de travail, objectifs et méthodologies

Le Comité:

1. adopte le rapport sur les activités menées en 2021 et les progrès réalisés en 2022 et félicite l'équipe d'ACTRAV-Turin pour la mise en œuvre d'une gamme complète d'activités tout au long de l'année, malgré un environnement extérieur difficile;
2. réaffirme la vision que le Programme des activités pour travailleurs doit être le pôle mondial de l'éducation et de la formation des travailleurs visant à développer et à renforcer les capacités des organisations de travailleurs à contribuer à la justice sociale, au travail décent et à un développement durable, partagé par tous et résilient, et que sa mission est un point de référence pour l'élaboration de programmes d'études, d'approches méthodologiques et de contenu matériel cohérent sur l'éducation et la formation des travailleurs, sur lesquels les syndicats bâtiront leurs capacités et développeront leur influence dans un monde du travail en constante évolution;
3. approuve les interventions stratégiques en ce qui concerne les participants, les approches méthodologiques, les mécanismes d'apprentissage et l'orientation technique;
4. reconnaît le dévouement et le professionnalisme dont a fait preuve l'équipe d'ACTRAV-Turin pendant la pandémie de COVID-19 afin d'assurer la mise en œuvre des activités du programme de base pertinentes pour les organisations de travailleurs;
5. recommande qu'ACTRAV-Turin poursuive ses efforts pour mettre en œuvre un programme d'activités axé sur le renforcement des capacités des organisations de travailleurs à contribuer à la justice sociale et au travail décent, en mettant particulièrement l'accent sur les secteurs et les groupes de travailleurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19;
6. recommande également que d'autres travaux soient entrepris pour renforcer les communications entre ACTRAV-Turin et le Comité, en assurant une interaction fluide et continue entre le Programme et le Secrétariat du groupe des travailleurs;
7. Insiste fortement sur l'équilibre entre les activités de formation en ligne et en face-à-face sur le campus et sur le terrain intégrées dans le programme. Le Comité reconnaît les mérites de l'apprentissage en ligne, mais encourage l'équipe d'ACTRAV-Turin à étoffer le

plus possible son offre de formations en face-à-face afin d'aider à relever les défis posés par l'accès inégal aux technologies numériques. Considérant que la plupart des restrictions liées aux voyages ont été levées, le Comité encourage le développement de cours mixtes qui ramèneraient les participants sur le campus rénové.

8. encourage ACTRAV-Turin à poursuivre l'enquête sur l'état de l'éducation et de la formation syndicales afin de déterminer dans quelle mesure ces dernières évoluent en réponse aux développements qui façonnent le monde du travail. Les résultats de cette enquête, qui seront présentés en 2023, contribueront à garantir que l'offre formative reste pertinente, innovante et adaptée aux besoins des travailleurs et de leurs organisations en matière de formation, de développement des capacités et d'apprentissage tout au long de la vie;
9. encourage en outre d'entreprendre une évaluation de l'infrastructure informatique et de l'ampleur de l'adoption des technologies numériques et des outils de communication par les organisations de travailleurs du monde entier dans le but d'évaluer leurs besoins et d'améliorer en conséquence la prestation de services de formation en faveur des travailleurs;
10. insiste sur la nécessité de renforcer les activités de suivi et d'analyse de l'impact de l'offre formative;
11. recommande d'accroître la visibilité accrue du Programme des activités pour les travailleurs à travers le site web du Centre et d'étendre à la collaboration avec les autres programmes techniques;
12. recommande qu'ACTRAV-Turin utilise le Fonds de financement des bourses, afin de fournir un soutien aux travailleurs, en particulier pour les cours mixtes;
13. recommande enfin qu'ACTRAV-Turin soumette lors de la prochaine réunion du Comité un programme de base provisoire pour 2023 et des propositions pour 2024.

II. Décision

Le Comité:

14. approuve le projet de programme de base pour 2023 (quatre académies mondiales).
- 

Octobre 2022